



Edito



Laurent PRÉVOST,
Préfet de l'Isère

Il m'est rapidement apparu lors de ma prise de fonction que je trouverai en Isère un département aux énergies et synergies propices à la relance de ce territoire.

Et le constat s'impose : la quasi-totalité des secteurs couverts par France Relance ont des lauréats en Isère, traduisant la réactivité et le dynamisme des acteurs du département. Si certains domaines s'illustrent particulièrement, comme l'industrie avec plusieurs centaines d'entreprises lauréates, tous savent faire valoir des projets dont la qualité est remarquable et remarquable. Ce onzième numéro de la Relance en Isère en témoigne : de l'écologie avec, par exemple, 16 entreprises lauréates pour leur engagement dans la transition écologique, en passant par la culture,

jusqu'à l'expression de la solidarité de proximité, tous les thèmes trouvent en Isère un soutien.

Issus de cette dynamique, de nombreux emplois sont créés et l'effort est à poursuivre pour s'assurer que les offres soient pourvues.

La reprise des activités professionnelles, économiques mais aussi personnelles est rendue possible par le déploiement de la vaccination, pour garantir notre protection collective et individuelle.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Sommaire

■ Écologie

Alimentation locale et solidaire.....	2
Pôle agro-alimentaire de l'Isère.....	3
Entreprises engagées pour la transition écologique.....	3
Recyclage des friches.....	4
Construction durable.....	5
Rénovation des logements sociaux.....	5
Portrait : Parc naturel régional du Vercors.....	6
Portrait : St-Pierre-de-Chartreuse..	7

■ Compétitivité

Visite des entreprises lauréates.....	8
Prolongation des appels à projets.....	9
Projets structurants pour la compétitivité.....	9
Territoires d'industrie.....	10
Filières culturelles.....	11
Portrait : FSP One.....	12
Portrait : Béal.....	13

■ Cohésion

Visite des lauréats de la prévention et de la lutte contre la pauvreté.....	14
Fabriques de territoires.....	15
Portrait : la Machinerie.....	15

Les premiers lauréats de l'alimentation locale et solidaire et de la structuration de filières

L'appel à projets d'alimentation locale et solidaire du plan France Relance soutient l'accès de tous, en particulier des populations modestes ou isolées, à des aliments frais, de qualité et locaux. Lors de la première vague de sélection départementale, 2 projets, portés par l'association Tero Loko et l'Alliance Paysans, Ecologistes, Consom'acteurs de l'Isère, ont été retenus.

Doté de 30 millions d'euros dont **340 000 € pour le département de l'Isère**, l'appel à projets d'alimentation locale et solidaire est destiné à soutenir des initiatives locales pour un meilleur accès aux produits frais, de qualité et locaux à destination des personnes précaires ou isolées.

Il permet de soutenir :

- les producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (investissements de conditionnement, stockage, transport, etc.) ;
- les associations, TPE, PME, communes et intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous (ouverture de locaux, matériel de livraison, etc.) ;
- les initiatives de développement de commerces solidaires ambulants.

Développement de paniers solidaires et de lien pour lutter contre la précarité alimentaire par l'association Tero Loko

L'association Tero Loko mène un projet de développement local en territoire rural autour de Notre-Dame de l'Osier, dont l'objectif est d'aider et d'accompagner des personnes en situation précaire et des réfugiés au travers d'un emploi en insertion (maraîchage Bio et activité de panification) ou d'ateliers créateurs de lien autour de l'alimentation et du jardinage. La production du chantier d'insertion permet de vendre des paniers, dont des paniers solidaires.

Le plan France Relance va permettre l'achat d'un véhicule destiné au transport des paniers solidaires et la réalisation de formations pour l'animation des ateliers.

Création de 3 AMAP solidaires à Morestel, Meylan et Rives pour favoriser un accès à des légumes frais de qualité et locaux à un public précaire sous la forme de paniers par l'Alliance Paysans, Ecologistes, Consom'acteurs de l'Isère (Alliance PEC)

L'alliance PEC est une association qui défend l'agriculture durable, et particulièrement l'agriculture biologique. Cette association met en place et coordonne les AMAP de l'Isère. Une AMAP est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne ayant pour objectif de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, c'est-à-dire une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine. Un partenariat s'établit entre un groupe de consommateurs et un ou plusieurs paysans de proximité, formalisé par un contrat dans lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production (légumes, viande, fromage, œufs, etc.) qui lui est distribuée périodiquement à un coût constant.

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire et du confinement, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de l'Isère, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Alpes-Nord, la Chambre d'Agriculture et l'Alliance PEC ont souhaité travailler en partenariat pour soutenir les familles en situation de précarité alimentaire. Cela s'est traduit par l'expérimentation d'une AMAP solidaire en 2020 qui propose des paniers solidaires aux familles allocataires CAF ou personnes affiliées à la MSA, à tarifs réduits, dans le centre social de Roussillon.

Fort du succès de la démarche, l'Alliance PEC, soutenue par le plan France Relance, va développer 3 nouveaux projets d'AMAP solidaires en 2021.

Le Pôle agro-alimentaire de l'Isère, premier lauréat pour la structuration de filières

L'appel à projets de structuration de filières agricoles et agroalimentaires du plan France Relance cofinance des projets collectifs alliant compétitivité, transition agroécologique et création de valeur et d'emplois. Le Pôle agro-alimentaire de l'Isère avec son projet de création d'une plateforme de commercialisation devient le premier lauréat isérois de cet appel à projet.

Le Pôle agro-alimentaire est une association regroupant des entreprises iséroises des filières alimentaires (producteurs, transformateurs, distributeurs), des collectivités territoriales et les consulaires du Département.

Cette association a pour but de développer les filières alimentaires de proximité, équitables et de qualité, en étant en prise directe avec les entreprises et leurs besoins et en coordonnant les moyens humains et financiers de développement.

En 2021, l'association a pour projet de créer une plateforme de commercialisation de produits locaux, équitables et de qualité (identifiés sous la marque Ishere) pour aller plus loin dans le développement de la commercialisation de ces produits en grandes surfaces.

Avec ce projet, le Pôle agro-alimentaire de l'Isère devient le premier lauréat isérois de l'appel à projets et va bénéficier de 200 000 € de subvention dans ce cadre.

Avec 45 millions d'euros consacrés à l'appel à projets, le plan France Relance accompagne la construction et la réalisation de projets collectifs de structuration de filières agricoles ou alimentaires impliquant plusieurs maillons d'une même filière qui apportent des réponses collectives à des enjeux économiques et environnementaux spécifiques à un secteur. Les projets financés allient gain de compétitivité, accompagnement de la transition agro-écologique et meilleure rémunération de chaque partie prenante, notamment des agriculteurs.

Cette mesure vient prolonger et amplifier les dispositifs d'appel à projets de structuration de filières déjà existants, en permettant :

- des investissements immatériels (études, ingénierie de projet, assistances techniques, conseils externes, etc.) ;
- des investissements matériels (fabrication de prototypes, construction d'atelier, création de ligne de production et de transformation, matériel de robotisation, etc.).



16 entreprises lauréates pour la transition écologique

Ces 16 entreprises iséroises sont retenues pour leur projet engagé pour la transition écologique. Elles ont valorisé le lancement de l'industrialisation et la commercialisation de nouveaux produits, ou de nouvelles solutions présentant des externalités positives pour l'environnement. La qualité de leur démarche distingue l'Isère, qui compte deux cinquièmes des lauréats d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Chacune d'entre elles bénéficie d'une enveloppe de 100 000 euros, soit un montant total de 1 600 000 euros. La diversité des thèmes dans lesquels elles se sont illustrées témoigne de la qualité et de la variété des initiatives iséroises.

Industrie écoefficiente :

SAS, Eybens
Apix Analytics, Grenoble
Automatique et Industrie, Saint-Jean-de-Moirans
IDPartner, Saint-Martin d'Hères

Gestion de l'eau :

Envisol, La Tour-du-Pin
Hydrao Smart and Blue, Moirans
Save Innovations, Seyssins

Bâtiment :

Life Ingénierie, Bernin
Vesta-System, Grenoble

Transport et mobilité :

Novum Tech, Goncelin
eBikeLabs, Grenoble

Réseaux :

Roseau Technologies, Meylan

Economie circulaire :

Kheeos, Moirans

Energies renouvelables :

ODIT-E, Meylan

Hydrogène :

Seed-Energy, Montaud

Matériaux biosourcés :

Institut Polytechnique de Grenoble par BeFC

9 opérations lauréates pour le recyclage des friches en Isère

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, dans la droite ligne de la stratégie « Eau Air Sol » pour la préservation des ressources naturelles. Les friches représentent en effet un gisement foncier dont la valorisation doit être préférée à l'artificialisation d'espaces naturels ou agricoles pour développer de nouveaux projets.

La réutilisation de friches ou de foncier déjà artificialisé s'accompagne le plus souvent d'un surcoût de démolition, de dépollution ou de restructuration lourde. Dans le cadre du plan France Relance, un appel à projets pour le recyclage foncier des friches était doté de 300 millions d'euros au niveau national. **Neuf opérations en Isère, recyclant une superficie de 20 hectares de friches dans le département, sont ainsi lauréates d'une subvention de l'État de 4 millions d'euros.**

D'une part, six opérations lauréates en Isère pourront être engagées ou accélérées dans leur mise en œuvre, contribuant ainsi à la résorption de friches, au renouvellement urbain et à la relance économique :

- Voiron (1 800 000 euros) - ZAC Rossignol République (4,5 hectares)
- Pont-de-Chéruy (376 654 euros) - Réhabilitation de la friche de Téfrimétaux et requalification des îlots A, B et E de la ZAC Centre-ville (0,9 hectare)
- Saint-Marcellin (314 000 euros) - Réhabilitation de l'îlot Gambetta (0,05 hectare)
- Vizille (250 000 euros) - Requalification de la friche industrielle Alliance (1,6 hectare)
- Échirolles (250 000 euros) - Requalification de la friche industrielle Allibert (10 hectares)
- Grenoble (89 050 euros) - Réhabilitation de la ZAE des Peupliers Nord (0,25 hectare).

D'autre part, trois opérations lauréates en Isère bénéficient du fonds de l'ADEME dédié aux anciens sites industriels ICPE ou anciens sites miniers :

- Saint-Clair-de-la-Tour (710 904 euros) - Friche de la Corderie (2,3 hectares),
- Pont-de-Chéruy (216 323 euros) - Réhabilitation de friche industrielle (0,85 hectare),
- Saint-Siméon-de-Bressieux (44 323 euros) - Dépollution en vue de la requalification de l'usine pensionnat Girodon.

Devant le fort succès et le nombre de dossiers déposés, une enveloppe supplémentaire de 350 millions d'euros a été ajoutée sur le fonds friches et un second appel à projets sera lancé d'ici la fin de l'année 2021.

Ces résultats reflètent la prégnance des enjeux de recyclage foncier dans les territoires. Dans le cadre de la relance, il s'agit de répondre aux besoins de renouvellement de la ville sur elle-même dans les secteurs à forte pression démographique et économique, parfois conjuguée à des contraintes géographiques et de reconversion d'anciens bassins industriels.



ZAC Rossignol, Voiron ©communauté d'agglomération du pays voironnais

Aide à la relance de la construction durable en Isère

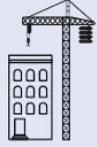
L'aide à la relance de la construction durable a pour objectif de favoriser la sobriété foncière en matière de construction de logements grâce à une utilisation plus efficiente du foncier déjà urbanisé ou ouvert à l'urbanisation. Les communes sont accompagnées dans leur effort de construction en percevant une aide financière permettant le développement d'équipements publics. De plus, en conditionnant l'aide financière à des projets sobres en foncier, l'aide à la relance de la construction durable encourage à limiter la consommation d'espace et ainsi à participer à l'objectif de sobriété foncière porté par le Gouvernement. C'est aussi une amélioration du cadre de vie, et la participation à une relance d'une construction raisonnée. Ce dispositif automatique ne nécessite aucune intervention de la part de la commune, et partant, pas de dépôt de dossier.

L'aide de France Relance a été d'ores et déjà évaluée à 1,7 million d'euros pour 22 communes iséroises, avec notamment 1 017 240 euros à Bourgoin-Jallieu, 113 040 euros à Vienne et 94 800 euros à Saint-Marcellin.



Aide à la relance de la construction durable

Le Plan de relance prévoit un accompagnement spécifique des collectivités territoriales en leur octroyant une aide pour participer au financement des équipements et espaces publics nécessaires pour améliorer le cadre de vie des futurs habitants. Il s'agit de l'aide à la relance de la construction durable ; une aide de **350 M€ sur 2 ans** versée aux communes pour des programmes de logements denses autorisés à la construction du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2022.

Quelles sont les communes éligibles ?	PRINCIPE	EXCEPTION
	Toutes les communes situées dans les départements métropolitains et d'outre-mer.	Les communes carencées au titre de l'article 55 de la loi SRU sont exclues.
Quelles sont les constructions éligibles ?	PRINCIPE	EXCEPTION
	Tous les programmes comprenant au moins 2 logements, objet d'un permis de construire délivré. Les maisons individuelles ne sont pas éligibles.	Les opérations de construction neuve sur des terrains nus dans les communes situées en zone C du zonage ABC relatif à la tension du marché du logement sont exclues.
Quelles sont les constructions bénéficiaires ?	PRINCIPE	
	Les programmes dépassant un seuil de densité : <ul style="list-style-type: none">• Densité établie en m² de logements / m² de terrain ;• Seuil de densité fixé par typologie de communes. DEUX PÉRIODES DE CONSTRUCTION AIDÉE <ul style="list-style-type: none">• Aide 2021 : PC délivrés de Septembre 2020 à Août 2021• Aide 2022 : PC délivrés de Septembre 2021 à Août 2022 L'aide est versée à la commune de façon automatique à la fin de la période. MONTANT-CIBLE D'AIDE <ul style="list-style-type: none">• 100 €/m² de logements autorisés au-dessus du seuil de densité ;• Bonus de 20 % pour les projets de réhabilitation (incluant la démolition-reconstruction) dans les communes signataires d'un projet partenarial d'aménagement (PPA) ou d'une opération de revitalisation de territoire (ORT).	

20124 - DICOH/MTE/MCL - Photo : © Arnaud Boutsou / Terra - Illustrations : CC-BY Rawpixel, CC-BY pchvector - Novembre 2020.



Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux

2,7 millions d'euros sont engagés en Isère pour les bailleurs sociaux procédant à des opérations de rénovation énergétique et de réhabilitation lourde des logements sociaux. A l'origine de cette impulsion se trouve le constat selon lequel une partie du parc locatif social présente, pour sa composante la plus ancienne, des performances énergétiques nécessitant des travaux de rénovation thermique tant pour lutter contre le réchauffement climatique que pour permettre la maîtrise des charges des locataires.

Écologie

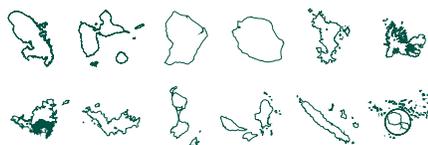
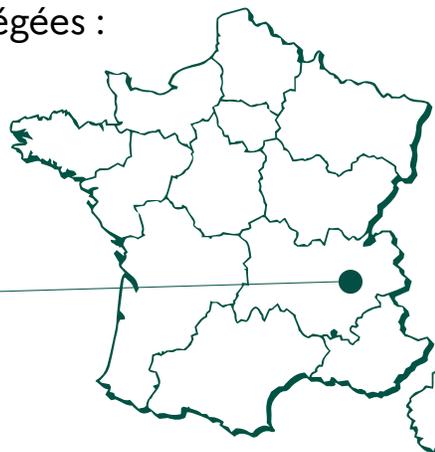


Biodiversité dans les aires protégées :
parcs nationaux et parcs naturels marins

Parc naturel régional du Vercors

Lans-en-Vercors, Auvergne-Rhône-Alpes

Parc naturel régional créé en 1970 / 50 employés



La mesure

La mesure « Biodiversité dans les aires protégées : parcs nationaux et parcs naturels marins » vise à soutenir les parcs nationaux et les parcs naturels marins pour la réalisation d'opérations de restauration de sites et de création d'infrastructures dans leur territoire, vecteurs d'emplois locaux et d'attractivité, notamment touristique.

La belle histoire

Situé entre Valence et Grenoble, le Parc naturel régional du Vercors abrite, sur 17 000 hectares, la plus grande Réserve naturelle terrestre de France. Les 50 employés du parc travaillent dans différents domaines tels que la préservation de la nature et de la biodiversité, la culture et l'éducation, l'agriculture, la forêt, le tourisme, la randonnée ou encore l'aménagement du territoire.

Le plan France Relance a attribué une aide de 405 000 euros au Parc, répartie sur trois projets d'un budget total de 720 000 euros dans la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors. Le premier vise à mettre en valeur le Mont Aiguille via le soutien du tourisme local et la création d'un parcours pédagogique autour de l'histoire de ce mont symbolique. Le deuxième projet prévoit des aménagements aux abords de la Réserve naturelle : des panneaux explicatifs sur l'environnement, la biodiversité et les comportements à adopter seront installés devant les 6 entrées de la Réserve. Enfin, l'acquisition d'une propriété de 215 hectares à Saint-Agnan-en-Vercors permettra d'organiser l'accueil du public et de le sensibiliser à la préservation de la biodiversité dans cette zone.

L'aide de l'État permet de concrétiser des projets qui renforcent l'attractivité du Vercors. Elle contribue aussi à soutenir les prestataires locaux et les métiers du tourisme.

Témoignage



Olivier Putot
Directeur

“ L'aide de France Relance nous permet d'avoir des projets ambitieux. En valorisant notre parc, nous soutenons aussi les prestataires locaux, notamment les guides durement touchés par la crise sanitaire. ”

Pour bénéficier de cette mesure



[Planderelance.gouv.fr](https://planderelance.gouv.fr)



Catégorie bénéficiaires
« Administrations »



Mesure « Biodiversité dans les aires protégées : Parcs nationaux et parcs naturels marins »

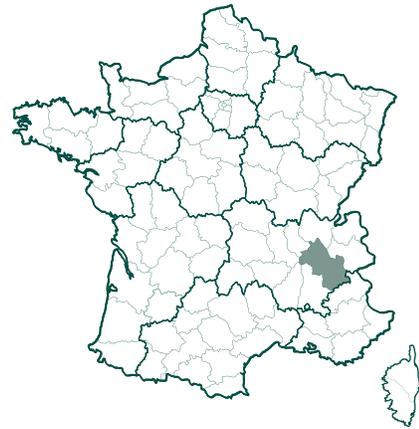


Restaurations écologiques pour la préservation et la valorisation des territoires

Saint-Pierre-de-Chartreuse

Saint-Pierre-de-Chartreuse, Isère, Auvergne-Rhône-Alpes

Collectivité locale / 1 000 habitants



La mesure

La belle histoire

Saint-Pierre-de-Chartreuse est une commune de 1 000 habitants située au cœur du Parc naturel de Chartreuse, où coule le Guiers Mort, labellisé « Rivières sauvages » en juillet 2019. Lors des crues, les eaux sont polluées par des déchets issus d'une ancienne décharge communale avoisinante. Cette pollution favorise le développement de plantes invasives.

Dans le cadre de la mise en valeur du Guiers Mort, la commune souhaite supprimer cette ancienne décharge afin de pérenniser le label attribué à la rivière et de préserver sa biodiversité. Le montant du projet s'élève à 104 000 euros et est soutenu par le plan France Relance à hauteur de 35 000 euros.

Le nettoyage du site permettra de neutraliser un maximum de déchets pour éviter leur dispersion dans le cours d'eau et d'évacuer les plantes invasives pour restaurer ce milieu naturel et son écosystème. Il est également prévu de créer un sentier pédestre et d'installer des tableaux d'information pour sensibiliser les visiteurs sur la biodiversité de la rivière et ainsi éradiquer les dépôts sauvages. Les travaux de réaménagement débuteront à l'automne 2021 pour une inauguration du site à l'automne 2022.

Témoignage



Stéphane Gusmeroli
Maire

“ Le plan France Relance nous permet de réaliser l'opération de nettoyage. La préservation du paysage et de l'environnement permettra de rétablir la biodiversité dans cette zone et sa mise en valeur rendra le lieu plus attractif pour les visiteurs. ”

Pour bénéficier de cette mesure



[Planderelance.gouv.fr](https://planderelance.gouv.fr)



Catégorie bénéficiaires
« Entreprises » ou
« Collectivités locales »



Mesure « Restaurations
écologiques pour la préservation
et la valorisation des territoires »

Compétitivité

Visite des entreprises lauréates

Lauréats du secteur électronique

Monsieur Samy SISAID, sous-préfet à la relance, a visité le vendredi 21 mai 2021, l'entreprise Cedrat Technologies, à Meylan, et, le 28 mai 2021, l'entreprise Crocus Technology, à Grenoble. Les deux entreprises sont lauréates du secteur électronique.

Cedrat Technologies est spécialisée dans la conception et la fabrication d'actionneurs, de capteurs et de systèmes mécatroniques, dans différents domaines (spatial, médical, etc.). Son projet porte sur l'industrialisation de mécanismes de pointage optique innovants, destinés aux communications par laser prévues dans les futurs marchés spatiaux de constellations géantes de satellites.



Crocus Technology projette de mettre en place une filière de production automatisée pour la fabrication de modules d'interconnexion optique répondant aux exigences de débit de données nécessaires à l'intérieur et entre les systèmes électroniques embarqués en environnement sévère. Ce projet renforce la souveraineté française dans les domaines de l'aéronautique civile, de la défense, du spatial et de l'industrie.



Lauréat du secteur des intrants

Monsieur Samy SISAID, sous-préfet à la relance, a visité l'entreprise Naturamole, à Susville, le lundi 17 mai 2021. L'entreprise est lauréate du secteur fournissant des intrants essentiels à l'industrie.

Naturamole est une PME de biotechnologie industrielle qui développe des technologies innovantes de biocatalyse à haute performance environnementale. Son projet vise à renforcer la compétitivité et la résilience de l'approvisionnement des secteurs alimentaires, parfumeries et cosmétiques en ingrédients naturels stratégiques. Une trentaine d'emplois pourrait être créée d'ici 2025.



Lauréat du secteur des télécommunications 5G

Monsieur Samy SISAID, sous-préfet à la relance, a visité le mardi 18 mai 2021 l'entreprise BH Technologies à Grenoble, premier lauréat isérois du secteur des télécommunications 5G.

Ce projet vise à exploiter les performances de la 5G pour développer des solutions de gestion intelligente des déchets et de l'éclairage public à destination des collectivités territoriales. La faible latence et la connectivité accrue de la 5G permettront de proposer des fonctionnalités innovantes, comme des capteurs 5G à base d'imagerie 3D afin d'optimiser le tri et la collecte des déchets. La création de 9 emplois directs est attendue à terme.



Compétitivité

Prolongation des appels à projets industriels jusqu'au 7 septembre 2021

Avec le plan France Relance, l'Etat s'engage pour l'industrie, avec un total de 35 milliards d'euros sur la période 2020-2022 autour de 4 axes : décarboner, (re)localiser, moderniser et innover.

Les acomptes de juin 2021 sont la première occasion pour plus de 13 000 entreprises iséroises de constater la baisse pérenne des impôts de production portée par France Relance, à hauteur de 242 millions d'euros par an en Isère, pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire.

Des dispositifs de soutien ont également été lancés dès l'été 2020, notamment des appels à projets nationaux visant à soutenir les investissements stratégiques de secteurs clés :

- Les fonds de soutien aux investissements et d'accompagnement visant à accélérer la diversification, la modernisation et la transformation écologique des filières aéronautique et automobile. A l'heure actuelle, huit projets lauréats en Isère bénéficient d'un soutien de l'État de près de 5 millions d'euros.

- Le fonds de soutien aux investissements du secteur nucléaire. Il comprend notamment l'appel à projets de soutien à la modernisation industrielle des entreprises de la filière et à l'innovation visant à développer les solutions d'« usines du futur » ainsi que l'appel à projets de renforcement des compétences de la filière nucléaire. Corys, à Grenoble, est le premier lauréat isérois parmi les vingt lauréats nationaux annoncés à ce jour.

- L'appel à projet (Re)localisation, visant à soutenir l'investissement dans cinq secteurs critiques : santé, agroalimentaire, électronique, intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux, matières premières, etc.) et applications industrielles de la 5G. Parmi les candidatures déposées jusqu'en janvier 2021, vingt-sept lauréats isérois ont déjà été retenus.

Face au succès rencontré, avec plus de 600 nouveaux candidats nationaux en mai 2021, ces appels à projets, initialement prévus jusqu'au 1er juin, sont prolongés jusqu'au 7 septembre 2021, à l'exception des seuls projets de solutions d'« usine du futur » du secteur nucléaire.

Les entreprises peuvent d'ores et déjà soumettre leur candidature pour cette dernière relève des appels à projets, sur la plateforme dédiée de Bpifrance, jusqu'au 7 septembre 2021 à midi. Les modalités de candidature et le cahier des charges sont disponibles à l'adresse suivante :

BPIFRANCE / PLAN DE RELANCE POUR L'INDUSTRIE

Projets structurants pour la compétitivité

Neuf projets de recherche et de développement collaboratifs ont été sélectionnés en Auvergne-Rhône-Alpes à l'issue de la seconde édition de l'appel à projets PSPC-Régions. Ces projets bénéficieront d'une aide de plusieurs millions d'euros financée à parts égales par le Programme d'investissements d'avenir et les collectivités locales. Dans le cadre des pôles de compétitivité, du plan France Relance et des plans de relance régionaux, l'État et la Région poursuivent le cofinancement des projets de recherche et de développement collaboratifs. Les retombées économiques attendues des projets et la structuration induite de filières concernent toutes les entreprises et en particulier les PME.

Le projet DOPER est l'un des lauréats majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes. Associant le CEA-Leti et les entreprises Scintil Photonics et Ekinops, le projet adresse la filière des communications optiques ultra-rapides cohérentes, depuis les composants, avec la photonique intégrée sur silicium, jusqu'au système. Stratégiques pour la France et l'Europe, les technologies optiques sont au cœur de la digitalisation et supportent les applications internet fixe et mobile. Issue de la filière microélectronique à semi-conducteurs, la photonique intégrée sur silicium est également au cœur des capteurs 3D, utilisés pour l'automatisation industrielle et les véhicules autonomes, et en support du développement de solutions de cybersécurité quantique.



Compétitivité

Soutien à l'investissement industriel dans les territoires



Monsieur Samy SISAI, sous-préfet à la relance, a visité trois lauréats des Territoires d'industrie isérois. L'atelier de chaudronnerie de Sassenage (ACS), le jeudi 20 mai 2021 ; ainsi que Sylfen, au Cheylas, et Vogo, à Bernin, le vendredi 21 mai 2021.



L'entreprise **ACS** est une chaudronnerie industrielle dont le projet est de changer son schéma industriel classique en intégrant la filière de l'hydrogène afin de participer à la décarbonation de la planète. Elle ambitionne de doubler sa surface de fabrication d'ici 18 mois, et ses effectifs d'ici trois ans.



L'entreprise **Sylfen** a pour projet l'industrialisation à grande échelle de sa technologie innovante hydrogène ; le cœur du produit est un module d'électrolyse réversible permettant de produire de l'hydrogène et de fournir de l'énergie au site du client (bâtiment, campus, quartier, site industriel). Le projet industriel est prévu en deux étapes : cette première étape doit permettre une production jusqu'à 1 module par semaine, rendant possible un chiffre d'affaires supérieur à 10 M€ et la création de 40 emplois directs.



L'entreprise **Vogo** souhaite créer un nouveau site industriel pour maîtriser et moderniser l'ensemble de son cycle de fabrication industrielle d'équipements électroniques. De la sorte, elle s'affranchira de sa dépendance actuelle à son sous-traitant situé en Asie.

Trois nouveaux lauréats des territoires d'industrie

Fontaine

L'entreprise **Finoptim** est retenue pour son projet de mise en place d'un ERP qui permettra un suivi des clients, des opérations de marketing, de la production, des achats et de la logistique, et dans une ligne de production numérique qui apportera une plus grande flexibilité pour accélérer la mise sur le marché des nouveaux produits.

Gières

Surgivisio est lauréate pour son projet d'investissements structurels permettant l'internalisation de 80 % des étapes de la production des instruments chirurgicaux à usage unique, permettant à la société d'augmenter les cadences de production, d'optimiser les flux de matière et d'augmenter la conformité du produit.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs

Elydan s'engage pour investir dans une nouvelle ligne de production de tubes PERT pour planchers chauffants et hydro-distribution dans l'habitation. La production permettra rapidement de relocaliser et de développer des emplois industriels sur le site de Saint-Etienne de Saint-Geoirs.



Compétitivité et culture se conjuguent dans France Relance

La culture et les actions qui la promeuvent sont profondément ancrées dans l'échange et la rencontre. La crise sanitaire a donc fortement impacté ce domaine, donnant un coup d'arrêt de plusieurs mois aux projets. L'État a accordé une année blanche pour l'intermittence et les aides transversales, ainsi que des mesures d'urgence. **2021 conjugue relance, culture et compétitivité. Focus sur le département de l'Isère**

France Relance vient en soutien aux filières culturelles en Isère :

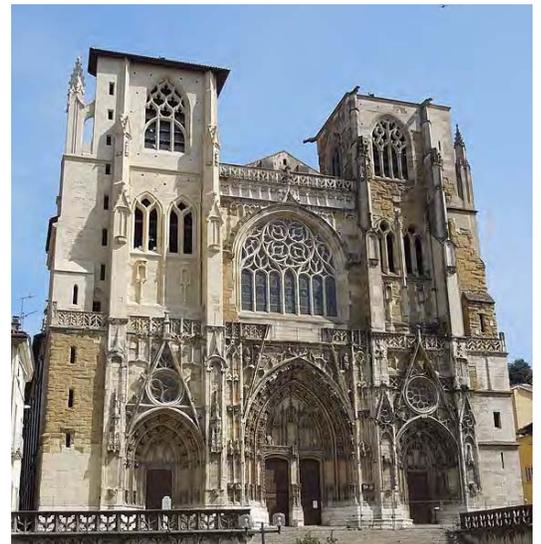
- 74 lauréats au titre du plan cinéma et audiovisuel,
- 9 pour l'aide à la modernisation des diffuseurs de presse,
- 2 au titre de la modernisation des librairies.

Ces **85** bénéficiaires totalisent **877 104 €** d'aides.

Côté opérations d'investissement, deux projets sont lauréats :

L'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble est retenue pour son projet de création et pour l'équipement d'un laboratoire en technologies numériques de conception et de fabrication appelé «Fab Lab in the Alps». Pour ce faire **1 100 000 €** lui sont alloués.

Quant à la cathédrale Saint-Maurice de Vienne, **500 000 €** sont dédiés au projet de rénovation de la façade Ouest.



Cathédrale Saint-Maurice de Vienne

Compétitivité



Fonds de modernisation et diversification de la filière aéronautique

FSPone

Pont-de-Chéruy, Auvergne-Rhône-Alpes

Entreprise créée en 1823 / 100 employés
Aéronautique / 1 site
Chiffre d'affaires : 28 millions d'euros



La mesure

Le Fonds de soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie vise à soutenir les projets d'investissement industriel dans 6 secteurs stratégiques : l'aéronautique, l'automobile, le nucléaire, l'agro-alimentaire, la santé, l'électronique et les intrants essentiels de l'industrie.

300 millions d'euros du fonds sont consacrés à l'aéronautique. Ils permettront aux acteurs de la filière de diversifier, verdir et renforcer leurs procédés de production pour développer leurs compétences et préparer l'avion vert du futur.

La belle histoire

FSPone est spécialisé dans la production de fils et torons de hautes technologies, utilisés dans l'aérospatial et l'aéronautique. Ses produits permettent notamment d'assurer l'alimentation des commandes électriques, des écrans et de l'éclairage des avions.

En 2020, les conséquences de la crise du secteur aéronautique ont fait baisser son chiffre d'affaires de 35%. Pour maintenir le niveau d'investissement nécessaire au maintien de sa compétitivité tout en diversifiant ses activités, la société a bénéficié d'une subvention de 800 000 euros du Fonds de modernisation et diversification de la filière aéronautique.

Avec cette aide, l'entreprise va agrandir son usine et moderniser ses outils de production. Elle rénovera une partie de ses machines et en acquerra de nouvelles, pour se positionner sur de nouveaux marchés comme le médical, le militaire ou encore l'Internet des objets. La digitalisation de l'atelier représente également un chantier majeur pour FS Pone. Enfin, cela lui permettra de maintenir 15 emplois existants et de recruter 13 nouvelles personnes dans les mois à venir.

Témoignage



Philippe Jeanpetit
Directeur général

« Le dispositif du plan France Relance est intelligent et précieux pour nous, industriels. Sa mise en œuvre a été efficace et les interlocuteurs étaient clairs. J'en suis satisfait en tant qu'entrepreneur, industriel et citoyen français. »

Pour bénéficier de cette mesure



[Planderelance.gouv.fr](https://planderelance.gouv.fr)



Catégorie bénéficiaires
« Entreprises »



Mesure « Soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie »

Compétitivité



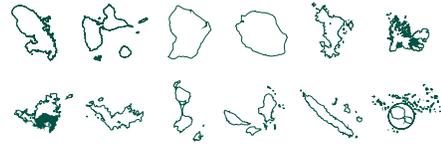
Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires

Béal

Vienne, Auvergne-Rhône-Alpes

Entreprise créée en 1951 / 230 employés
Équipements de sécurité / 2 sites

Chiffre d'affaires : 16,5 millions d'euros



La mesure

Doté de 400 millions d'euros d'ici à 2022, le Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires vise à soutenir les projets d'investissement industriel qui participent à la dynamique économique d'un territoire. Avec l'ambition de maintenir ou créer des emplois, de gagner en compétitivité ou encore de contribuer à la transition écologique, ce fonds assure notamment le financement de création ou d'extension de sites industriels et de modernisation d'outils de production.

La belle histoire

L'entreprise Béal, fondée en 1950 par Pierre et Janine Béal, s'est lancée sur le marché de l'escalade en 1976. En moins de dix ans, Béal est devenue numéro 1 mondial de la corde d'escalade, et s'est ouverte au marché de la corde de sécurité pour les travaux en hauteur, avant de s'étendre à d'autres équipements comme les harnais, longes et anneaux. Béal a implanté une usine de production à Madagascar en 2006. Le siège social et la moitié de la production de cordes demeurent à Vienne, en Isère, où sont employées 70 personnes.

En 2022, Béal regroupera ses activités françaises autour du centre logistique de Pont-Évêque, situé à quelques kilomètres du siège. À ce déménagement sont associés trois projets, d'un montant total de 1,8 million d'euros, soutenus à hauteur de 800 000 euros par le Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires.

Le site sera équipé de panneaux solaires, associés à une pile à hydrogène pour stocker l'énergie. Un atelier de production de gilets pare-balles sera mis en place, ainsi qu'un centre de formation aux travaux en hauteur, qui délivrera une qualification internationale. La croissance prévue sur les trois prochaines années devrait permettre de recruter une trentaine de personnes.

Témoignage



Frédéric Béal

Directeur général

« Le nouveau siège social sera à notre image : dynamique et respectueux de l'environnement. L'aide du plan France Relance nous permet notamment de nous tourner vers l'hydrogène, une énergie d'avenir, et d'ouvrir à de nouveaux marchés notre expertise en équipements de sécurité. »

Pour bénéficier de cette mesure



[Planderelance.gouv.fr](https://planderelance.gouv.fr)



Catégorie bénéficiaires
« Entreprises »



Mesure « Soutien à
l'investissement et la
modernisation de l'industrie »

Cohésion

Lauréats de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

Monsieur Olivier VÉRAN, ministre des solidarités et de la santé, a visité, samedi 22 mai 2021, l'épicerie Episol à Grenoble. France Relance soutient à hauteur de 45 000 euros cette association, qui lutte contre la précarité par l'aide à l'accès aux besoins essentiels.



Madame Juliette BEREGI, secrétaire générale adjointe de la préfecture de l'Isère, et Monsieur Samy SISAID, sous-préfet à la relance, ont visité, le mercredi 26 mai 2021, l'association Issue de secours : Maison Relais Rialto SOS Femme 38. L'association est lauréate de France Relance pour son projet sur la parentalité en faveur des femmes victimes de violences.



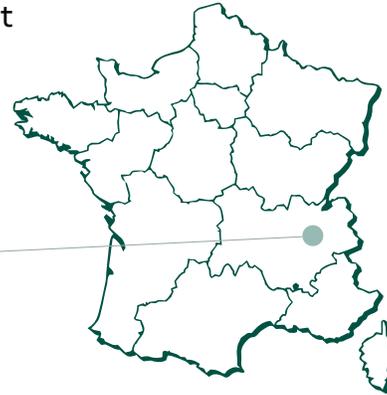


Appel à Manifestation d'Intérêt Fabriques de territoires

La Machinerie

Grenoble, Auvergne-Rhône-Alpes

Tiers-lieu créé en 2021 / 1 employé
Inclusion numérique / 1 site



La mesure

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Fabriques de territoires soutient le développement de 360 fabriques de territoires. Elles sont des tiers-lieux structurants capables d'augmenter la capacité d'action des autres tiers-lieux du territoire dans lesquels elles s'inscrivent. Le budget de l'AMI est établi à 54 millions d'euros suite au plan France Relance. L'État les soutient à hauteur de 75 000 à 150 000 d'euros, sur 3 ans, le temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique. Un bonus de 100 000 euros est alloué aux Fabriques destinées à l'inclusion et au développement numérique.

La belle histoire

La Régie de Quartier de Villeneuve-Village Olympique est une association et une entreprise d'insertion qui intervient au quotidien pour améliorer le cadre de vie et le lien social dans ce Quartier prioritaire de la ville de Grenoble. Elle ouvre aujourd'hui un nouveau tiers-lieu, nommé La Machinerie. Aménagé dans un ancien parking du quartier, il accueillera une pluralité d'activités, dont un espace numérique, un atelier bricolage et un fablab. Il servira également à développer des actions de formation, de soutien à l'entrepreneuriat et d'accès au numérique.

La Machinerie abritera une conciergerie de quartier, où des entreprises pourront mettre en valeur leurs compétences et proposer leurs services, par exemple en bricolage. Le lieu comptera également une boutique solidaire et un café associatif. Dans l'atelier de réparation et de fabrication, de l'équipement informatique et des machines connectées seront mis à disposition pour les résidents du quartier.

L'aide du plan France Relance, au titre des Fabriques numériques de territoires, contribue à l'équipement des locaux et au recrutement de deux animateurs.

Témoignage



Marine Poder
Responsable

« Nous agissons au quotidien pour aider les habitants du quartier à mettre en valeur leurs savoir-faire, à lancer leur activité ou à se former aux techniques numériques. Nous manquons d'un lieu dédié et bien équipé pour organiser des animations et accueillir les habitants. La Machinerie sera un lieu convivial, ouvert à tous, et riche de possibilités. »

Pour bénéficier de cette mesure



[Planderelance.gouv.fr](https://planderelance.gouv.fr)



2 Catégorie bénéficiaires
« Entreprises » ou
« Collectivités locales »



3 Mesure « Appel à
manifestation d'intérêt
Fabriques de territoires »

Aux côtés de la Machinerie, l'Isère compte cinq autres fabriques de territoires lauréates :

- **Tiers Lieu CCAS, à Saint-Marcellin** : accompagnement des publics vers le numérique et grâce au numérique,
- **Le Grand Collectif, à Grenoble** : collectif artistique et culturel,
- **Big Bang Ballers France, à Grenoble** : rencontre interculturelle via le sport et CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) Rhône-Alpes
- **SCIC SA TRI Rhône-Alpes, à Pont-Évêque** : commerce sur la base de l'économie circulaire
- **Luz'In, à la Tour-du-Pin** : espace collaboratif avec fab lab et co-working

> Dans le prochain numéro de La relance en Isère

- Point sur les appels à projets
- Nouveaux Lauréats
- Visites et chantiers en cours

> Pour voir les autres numéros de La relance en Isère

Dans l'Isère



Directeur de publication :

M. Laurent PRÉVOST, préfet de l'Isère

Coordination : Préfecture

Conception-réalisation :

Mission de Coordination Interministérielle
Imprimerie Préfecture

Contact :

Samy SISAID, Sous-Préfet à la relance
samy.sisaid@isere.gouv.fr

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

12 place de Verdun – CS 71046

38021 Grenoble CEDEX 1

Tél. 04 76 60 34 00

<https://www.isere.gouv.fr/>